

## 6. IMPORTANCE PARTICULIÈRE DE L'ESPÈCE

Le faucon pèlerin jouit d'une grande popularité auprès du public. Une récente étude du gouvernement canadien (1991) a démontré le profond attachement des Canadiens envers la faune (Filion *et al.* 1994). Tout effort déployé pour conserver une espèce aussi spectaculaire que le faucon pèlerin dans son habitat naturel sera chaleureusement accueilli par le nombre croissant d'ornithologues amateurs et d'écotouristes.

Enfin, des permis spéciaux ont été émis à des fauconniers pour l'utilisation de faucons pèlerins dressés pour le contrôle des oiseaux nuisibles dans les aéroports québécois (Erickson *et al.* 1990 ont publié une évaluation de cette technique en 1990).

## 7. SITUATION ACTUELLE

### 7.1 État des populations

Les renseignements historiques sur le dénombrement de la population du faucon pèlerin en Amérique du Nord sont limités (Enderson *et al.* 1995a), quoiqu'il semble qu'elle n'ait jamais atteint les fortes densités qui ont existé ailleurs dans le monde, et qu'elle n'ait jamais été considérée comme étant répandue (Kiff 1988; Enderson *et al.* 1995a). Les premiers recensements dans l'est du continent nord-américain ont été effectués dans les années 1930 et 1940 par Hickey (1942), puis dans l'ouest du continent nord-américain par Bond (1946). Étant donné que ces recensements ont été effectués avant l'utilisation généralisée des pesticides, ces documents servent de références sur les niveaux historiques des populations de faucon pèlerin (Kiff 1988). Les deux auteurs ont présenté leurs données sur les populations canadiennes mais aucun recensement systématique du faucon pèlerin au Canada n'a été entrepris avant les années 1960 (Western Raptor Technical Committee 1988). Les données historiques sur les territoires du faucon pèlerin en Amérique du Nord sont présentées par Enderson *et al.* (1995a).

Dès le début des années 1960, plusieurs chercheurs signalaient déjà un important déclin dans les populations nord-américaines de faucon pèlerin (Enderson *et al.* 1995a). Berger *et al.* (1969) n'ont trouvé aucun nid dans les falaises traditionnellement occupées par la sous-espèce *anatum* dans l'est de l'Amérique du Nord. Suite à ces observations, la Conférence Madison sur le faucon pèlerin a été organisée dans le but d'évaluer les tendances démographiques de l'espèce en Amérique du Nord (Hickey 1969). Lors d'une conférence ultérieure à l'Université Cornell en 1969, il a été décidé que des recensements seraient effectués afin de surveiller les populations de faucon pèlerin ainsi que les niveaux des résidus de pesticides organochlorés dans les oiseaux et dans leurs proies. Ces recensements s'effectueraient à tous les cinq ans et débuteraient en 1970.

En 1992 aux États-Unis (sans l'Alaska ni Hawaï), suite principalement à la mise en liberté de 4680 faucons pèlerins élevés en captivité (Enderson *et al.* 1995a) (tableau 1) et à la réduction du DDT dans l'environnement, on comptait plus de 832 couples territoriaux (tableau 3) (Burnham et Cade 1992). À cette époque, on y estimait la population totale à près de 1100 couples (Enderson *et al.* 1995a). Même sans lâchers, les populations d'Alaska (*anatum* et *tundrius*) qui avaient presque diminué de moitié, ont à peu près doublé en certaines régions.

Tableau 3. Nombre de couples de faucons pèlerins (*anatum* et *tundrius*) observés en 1994, ou lors du dernier inventaire, et évaluations de la population actuelle basée sur les décomptes ou sur des estimations conservatrices

Région	Nombre de couples observés	Nombre de couples estimés
<b>Canada</b>		
. Arctique et subarctique	376	4 125
. Côte du Pacifique	77	250
. Sud-Est	23	30
. Prairies et Ouest	20	25
Total	496	4 430
<b>États-Unis</b>		
Alaska		
. Arctique	158	225
. Intérieur	183	200
. Côte du Pacifique	149	600
Est	104	120
Midwest	55	60
Ouest	673	914
Total	1 322	2 119
Total	1 818	6 549

Adapté de Enderson *et al.* 1995a

On n'avait absolument pas prévu l'invasion des villes par les faucons pèlerins. Selon une étude menée en 1993 par Cade *et al.* (1996), 61 villes nord-américaines, incluant Québec et Montréal, étaient les hôtes de 89 couples nicheurs. Cette population citadine a presque triplé de 1988 à 1993.

Les dernières statistiques pour le Canada sont fournies par Kirk *et al.* (1994–1995). Leur meilleure estimation situe entre 400 et 800 le nombre de couples reproducteurs de la sous-espèce *anatum* et de 800 à 2000 couples chez la sous-espèce *tundrius*. Des recensements effectués en 1975 et 1980 ont indiqué qu'il n'y avait pratiquement plus de couples reproducteurs dans le sud du Canada (Holroyd et Banasch 1994, 1995). En 1990, on comptait 32 couples nichant au sud de la forêt boréale et un total de 250 couples dans tout le Canada pour la sous-espèce *anatum*. Les populations *tundrius* ont aussi augmenté dans les régions nordiques, à Rankin Inlet (T. N.–O., 62° 49' N : 92° 05' 0) et dans la baie d'Ungava.

Le tableau 3 présente les plus récentes estimations du nombre de couples de faucons pèlerins au Canada et aux États-Unis. Elles sont de 4430 et 2119 couples, respectivement.

#### 7.1.1 Dans le nord du Québec

##### 7.1.1.1 À l'ouest de la baie d'Ungava

Dans la région occidentale de la baie d'Ungava (à l'ouest de la rivière George), des documents historiques datant de 1885 rapportent que le faucon pèlerin nichait à Kuujjuaq (anciennement Fort Chimo) (Fyfe 1969). Dans cette région, des spécimens qui ressemblaient aux deux sous-espèces *anatum* et *tundrius* ont été observés (D. Bird, obs. pers.). Avant 1960, on voyait couramment le faucon pèlerin nicher sur un vaste territoire du nord canadien (figure 4). Il abondait à Kuujjuaq durant l'été et était répandu le long de la baie et dans la région de l'Ungava. On le disait très répandu sur l'île Akpatok (T. N.–O.) (Fyfe 1969). Fyfe (1969) a estimé qu'il y avait en-

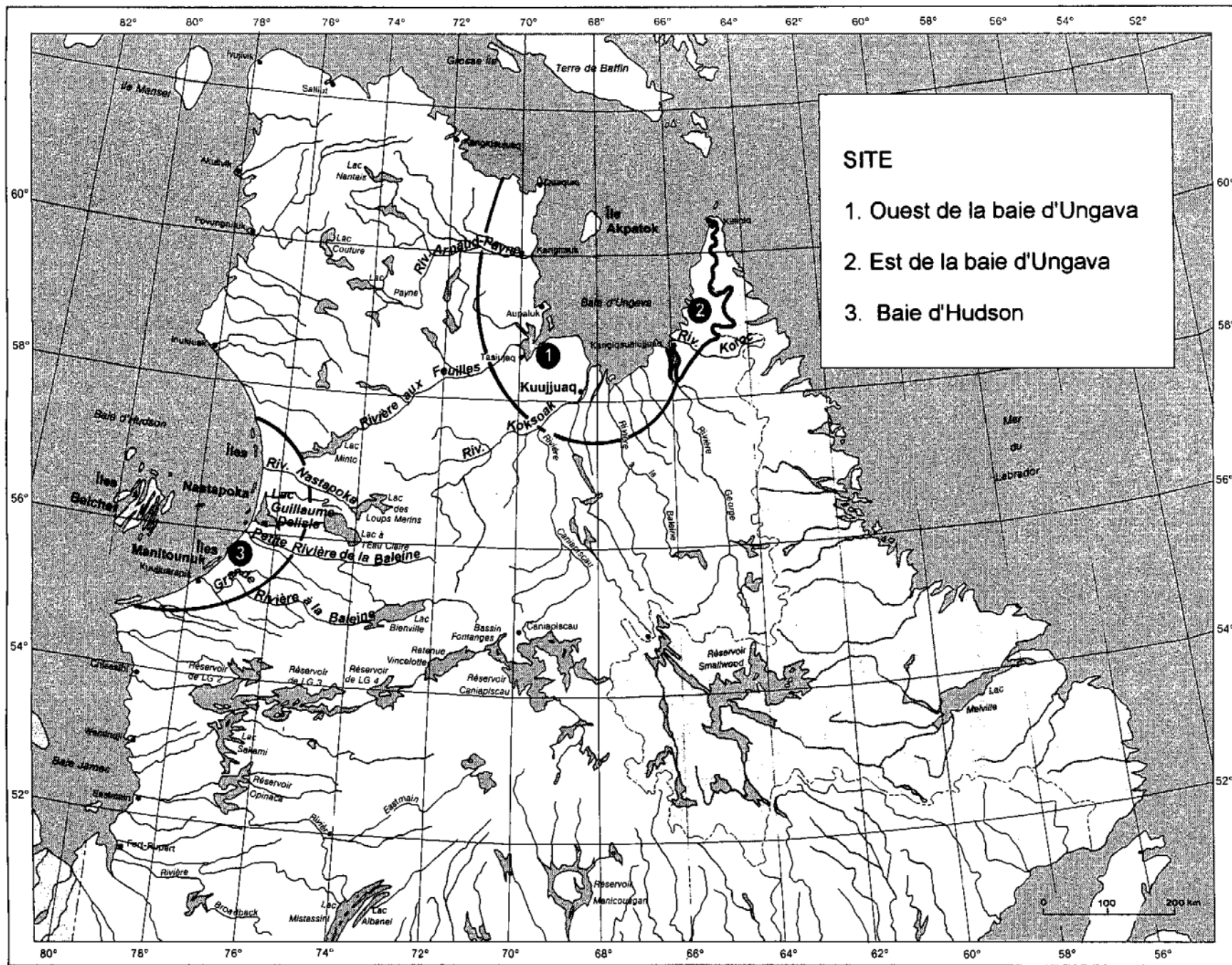


Figure 4. Régions fréquentées par le faucon pèlerin au nord du 52<sup>e</sup> parallèle

viron 650 couples reproducteurs dans le nord du Québec en 1964. Cependant, il a déclaré plus tard avoir surestimé ce nombre (Fyfe *et al.* 1976).

Les recensements de 1967 à 1975 ont révélé 27 territoires de nidification dans la baie d'Ungava et les îles Gerfaut (T. N.-O., 59° 00' N : 68° 00' 0). En 1967, un recensement effectué par Berger *et al.* (1970) a repéré 23 jeunes dans 15 nids. En 1970, lors du premier recensement quinquennal à l'échelle du continent (tableau 4a), 15 nids ont été visités : trois étaient occupés par des adultes solitaires et neuf par des couples. Sept de ces couples (tableau 4b) ont produit 12 jeunes, en plus des neuf oeufs non viables (Cade et Fyfe 1970). Le pourcentage élevé d'oeufs non viables suivait la tendance générale qui avait déjà été signalée ailleurs dans les populations arctiques du Canada et de l'Alaska. Au cours du recensement de 1975, 25 sites ont été inspectés, y compris les 15 sites visités en 1970. De ces sites, neuf étaient occupés par des couples qui ont réussi à élever des jeunes, soit une moyenne de 1,78 jeune par nid (Fyfe *et al.* 1976).

Les tableaux 4a et 4b résument aussi les résultats d'une étude sur quatre populations locales (rivière Koksoak au nord de Kuujjuaq, les îles Gerfaut, la baie aux Feuilles et la rivière Arnaud-Payne, aux premiers rapides) qui a été effectuée de 1980 à 1982, puis en 1985 (Bird et Weaver 1988). En 1980, 19 des 28 sites connus ont été visités et deux nouveaux sites ont été repérés, dont l'un dans les terres autour de la baie d'Ungava. En 1985, huit autres sites actifs qui n'y étaient pas en 1980 ont été repérés. Les taux d'occupation, de douze des sites inspectés régulièrement en quatre ans, se sont avérés stables. Quoiqu'un seul site ait produit des jeunes à chaque année, le pourcentage d'occupation est passé de 48 % en 1980, à 82 % en 1985. Le nombre moyen de jeunes par nid actif est passé de 2,36 en 1981, à 3,21 en 1985.

En 1990, dans le cadre des inventaires quinquennaux, 62 sites ont été visités (tableau 4a). Les résultats indiquent la présence de 33 couples territoriaux et de 32 nids actifs (tableau 4b). Un total de 100 fauconneaux a été dénombré, soit une moyenne de 3,13 jeunes par nid actif (Bird 1990).

Tableau 4a. Occupation des sites de nidification<sup>1</sup> par les faucons pèlerins dans la baie d'Ungava de 1970 à 1990

Année	Sites connus	Sites visités	Sites vacants	Adultes solitaires	Couples	Occupation (%)
1970	15	15	3	3	9	80
1975	27	25	14	2	9	44
1980	28	21	11	0	10	48
1981	28	14	4	2	8	71
1982	28	22	8	1	13	64
1985	36	28	5	0	23	82
1990	63	62	24	5	33	61

Tableau 4b. Succès de la reproduction<sup>1</sup> des faucons pèlerins dans la baie d'Ungava de 1970 à 1990

Année	Nombre de couples	Couples avec jeunes (nids actifs)	Couples avec jeunes (%)	Nombre de jeunes	Nombre de jeunes par couple	Nombre de jeunes par nid actif
1970	9	7	78	12	1,33	1,71
1975	9	9	100	16	1,78	1,78
1980	10	10	100	27	2,70	2,70
1981	8	8	100	19	2,38	2,38
1982	13	12	92	30	2,31	2,50
1985	23	19	83	61	2,65	3,21
1990	33	32	97	100	3,03	3,13

<sup>1</sup> Les données pour 1970 proviennent de Cade et Fyfe (1970), pour 1975 de Fyfe *et al.* (1976), pour 1980 à 1985 de Bird et Weaver (1988), et pour 1990 de Bird (1990).

Il est important de noter que la production relativement élevée d'oisillons de la population de la baie d'Ungava, soit 3,21 par nid actif en 1985 et 3,13 en 1990 (tableau 4b), ne se reflète pas sur le nombre de jeunes qui sont partis du nid. McNicoll *et al.* (1991) ont justement indiqué que le nombre d'oisillons répertoriés au cours de visites uniques ne représentaient que le nombre de jeunes produits à l'époque correspondante. Par exemple, Blais *et al.* (1990) ont exercé une surveillance constante de la

production du sud québécois. À son plus haut niveau, la productivité était de 2,36 oisillons par nid actif. Or, selon McNicoll *et al.* (1991), le nombre de juvéniles en état de voler n'était plus que de 1,55 par nid actif.

De l'avis de Bird et Weaver (1988) et d'après le rapport de McNicoll *et al.* (1991), le nombre de nouveaux sites actifs repérés à chaque année est indicateur d'une population importante de faucons pèlerins dans la région de la baie d'Ungava. L'occupation régulière de territoires visités périodiquement suggère que la population est bien portante et productive du point de vue démographique.

Cependant, il semble qu'il y ait des fluctuations locales et occasionnelles d'une année à l'autre. Lors d'une visite effectuée en 1988, D.M. Bird et I. Ritchie ont constaté que la production était faible et que plusieurs sites étaient inoccupés. Une visite effectuée à la baie d'Ungava a aussi révélé des irrégularités quant à l'occupation du territoire. Néanmoins, le nombre global de couples territoriaux des rivières Koksoak et aux Feuilles était satisfaisant (D.M. Bird, obs. pers.).

#### 7.1.1.2 À l'est de la baie d'Ungava

La région à l'est de la baie d'Ungava (à l'est de la rivière George) a été visitée périodiquement dans le passé par D.M. Bird et J.D. Weaver (1988). Au moins deux sites historiques de nidification ont été documentés sur la rivière George. Cette région, ainsi que d'autres vallées en bordure de cours d'eau (la rivière Koroc par exemple) semblent être des plus propices à la nidification des faucons pèlerins (figure 4). Cette opinion est renforcée par le grand nombre de couples de reproducteurs répertoriés plus à l'est, dans des habitats semblables du Labrador (J. Brazil, rapport non publié). D'après les observations de Bird et Weaver (1988), il est permis de croire que des quantités appréciables de faucons pèlerins se reproduisent toujours dans cette région.

Les faucons pèlerins se reproduisaient en grand nombre dans l'île Akpatok (T. N.-O.) au début du siècle. Tuck (1954) a noté une densité d'un couple par 2,4 km le long des



falaises occupées par les marmettes, tandis qu'une étude effectuée par Davis (*in* Tuck 1954) en 1931 l'estimait à un couple par 8 km de littoral. En 1981, une équipe du Service canadien de la faune a noté avoir vu au moins un faucon pèlerin près de la colonie méridionale de guillemot de Brünnich (*Uria lomvia*) (Yves Aubry, comm. pers.). Aucun recensement n'a été effectué récemment sur l'île Akpatok. Par contre, étant donné la proximité avec le continent, tout porte à croire que les faucons pèlerins se déplacent aisément entre la côte et l'île Akpatok.

#### 7.1.1.3 La baie d'Hudson

Cette région se situe au sud de la limite des arbres et les faucons pèlerins qui s'y reproduisent appartiennent à la sous-espèce *anatum*. Selon des rapports non corroborés, il semble que cette région ait supporté une forte population dans les années 1940 et 1950. Manning (1946) a signalé la présence d'un couple reproducteur sur l'île Christie (T. N.-O., 57° 03' N : 76° 40' 0) tandis que Fyfe *et al.* (1976) ont confirmé la présence de couples reproducteurs le long de la Grande rivière de la Baleine et des îles Belcher (T. N.-O.). Trois nids historiques ont également été signalés dans les îles Nastapoka (T. N.-O.).

En 1975, D.M. Bird et J.R. Bider ont visité la côte à partir de Grande rivière de la Baleine, y compris les îles Manitounuk (T. N.O.), jusqu'au lac Guillaume-Delisle (golfe Richmond) et la péninsule Castle (*in* Fyfe *et al.* 1976) (figure 4). Il semble que la région offre des falaises propices à la nidification et que les proies y soient abondantes (sauvagine, guillemots à miroir (*Cephus grylle*) et lagopèdes (*Lagopus* spp.). Cependant, aucun indice de la présence de faucons pèlerins ou de nids n'a été repéré, quoique ceci puisse être imputé au manque d'expérience des chercheurs.

En 1985, des nids actifs ont été signalés à trois sites près de l'estuaire de la rivière Nastapoka (Albright et Doidge 1992). G. Beck (comm. pers.) a observé un ou deux couples territoriaux le long de la côte au nord du lac Guillaume-Delisle.

En 1990, dans le cadre du cinquième inventaire quinquennal du faucon pèlerin, Hydro-Québec a inventorié une bande de terrain allant de la côte de la baie d'Hudson jusqu'à l'est de la rivière Coats (55° 25' N : 76° 55' 0), les secteurs en aval de la Grande rivière de la Baleine et de la Petite rivière de la Baleine, les îles du détroit de Manitounuk (T. N.-O.), une partie des îles Nastapoka, la partie ouest du lac Guillaume-Delisle et l'embouchure de la rivière Nastapoka. Un seul nid a été trouvé, soit à l'île Anderson (T. N.-O.). En outre, trois observations d'individus ont été rapportées dans le détroit de Manitounuk au cours de l'été 1990 ainsi que celles d'un adulte et de deux juvéniles au lac Guillaume-Delisle (Hydro-Québec 1990).

Ces observations récentes, de pair avec la présence d'un habitat propice, suggèrent qu'une petite population de faucons pèlerins y soit établie et pourrait coloniser de nouveaux secteurs. Cependant, de 1991 à 1993 inclusivement, la firme GREBE a entrepris, pour le compte d'Hydro-Québec, une inspection très poussée, en hélicoptère, afin de découvrir les falaises où nichent les aigles royaux (*Aquila chrysaetos*) (Morneau *et al.* 1994) et les buses pattues (Brodeur *et al.* 1994) dans la partie est de la baie d'Hudson, de l'embouchure de la Grande rivière de la Baleine jusqu'à la Nastapoka. Même si l'on a repéré plusieurs individus de ces deux espèces, on n'a découvert qu'un seul nid de faucons pèlerins (Brodeur *et al.* 1994). Comme les aigles royaux sont les principaux concurrents des faucons pèlerins dans la recherche de falaises propices à la nidification (McNicoll *et al.* 1991), il est peu probable que le faucon pèlerin soit très répandu dans cette région.

#### 7.1.2 Au sud du 51<sup>e</sup> parallèle

Avant l'inventaire quinquennal continental de 1970, très peu de sites historiques avaient été repérés dans le sud du Québec. Le site le plus célèbre a été celui de l'immeuble Sun Life à Montréal où des faucons pèlerins y ont été observés à chaque année, de 1936 à 1952. Au cours de cette période, les oiseaux y ont pondu 50 oeufs, dont 26 ont éclos, et 22 jeunes ont pris leur envol. Il semble qu'une seule femelle ait

occupé ce site durant cette période tandis que trois mâles différents y ont été observés (Hall 1970).

Ball (1938) a observé un couple d'immatures qui volait le long des falaises au nord du Parc Forillon, dans le comté de Gaspé, en juillet et en août 1936. L'année suivante, un couple d'adultes et un immature y ont été vus.

Trois couples de faucons pèlerins se reproduisaient autrefois à l'île Bonaventure. Ces couples ont disparu vers 1960 (Spofford, p. 176 *in* Hickey 1969), quoique des rapports non confirmés suggèrent que des faucons pèlerins se soient reproduits à cet endroit jusqu'en 1964.

En 1965, Fyfe (p. 126 *in* Hickey 1969) a inspecté la côte nord du Saint-Laurent jusqu'à la côte du Labrador sans y apercevoir un seul faucon. Des faucons n'ont été aperçus qu'une seule fois dans cette région, 15 à 20 ans plus tôt. Fyfe fait également part de l'existence de sites historiques sur l'île d'Anticosti.

Trois sites repérés par Réginald Ouellet (MLCP) dans les années 1960 ont été visités. Deux sont dans la région du Bas-Saint-Laurent et l'autre, au sud de Montréal. En 1970, ces trois sites étaient tous abandonnés (Cade et Fyfe 1970). Deux autres régions ont été périodiquement visitées vu l'abondance des falaises propices à la nidification : la rivière Saguenay, de Tadoussac à La Baie (par bateau) et la Côte-Nord du Saint-Laurent, du lac Sainte-Anne à Havre-Saint-Pierre, y compris les vallées des rivières Moisie, Manitou, Nipisso, Sainte-Marguerite, Toulnostouc et aux Rochers et les principaux lacs (par avion). Aucun faucon, ni indice de reproduction, n'y a été aperçu. Cade et Fyfe (1970) ont donc conclu que si une population de faucon pèlerin a déjà existé sur la côte nord du Saint-Laurent, elle en a été extirpée.

En 1972, les rives nord et sud du Saint-Laurent ont été visitées à nouveau par Cade et Fyfe. Ils n'y ont observé qu'une femelle d'un an et aucun signe de nidification (Fyfe

*et al.* 1976). En conséquence, le sud du Québec n'a pas fait partie de l'inventaire quinquennal de 1975.

Lors de l'inventaire de 1980, le MLCP a décidé d'inclure le sud du Québec et six régions ont été visitées :

- a) le Bas-Saint-Laurent (de Sainte-Anne-de-La-Pocatière à Rimouski),
- b) le nord de la péninsule de Gaspé (de Cap-au-Renard à Manche d'Épée),
- c) la région de Sept-Îles,
- d) les collines montérégiennes (monts Saint-Hilaire et Saint-Grégoire),
- e) les Cantons-de-l'Est et
- f) l'Outaouais (rivière Chalk, Pointe Alexandre, mont Rigaud).

Un mâle solitaire à l'île Bonaventure et un couple reproducteur avec deux jeunes au Lac Lyster dans les Cantons-de-l'Est ont été observés dans toutes ces régions. On sait qu'un couple de faucons a niché au Lac Lyster, de façon irrégulière, durant les années 1970. Le couple observé en 1980 était composé d'un mâle sauvage non bague et d'une femelle qui s'est reproduite en captivité à l'Université Cornell et qu'on a ensuite relâchée (Bird et Aubry 1982).

Un inventaire plus systématique a été entrepris en 1985. Une bande de 10 km, sur la côte nord du golfe Saint-Laurent, a été visitée jusqu'à Forestville, comprenant la rivière Saguenay et le lac Saint-Jean. Le territoire québécois au sud du Saint-Laurent, entre la ville de Québec et la baie des Chaleurs, ainsi qu'une grande section de la région de l'Outaouais (Lepage et Caron 1986) ont aussi été inventoriés. Un total de 91 sites potentiels ont été repérés mais un seul nid était occupé par un adulte solitaire. Il était sur un immeuble de Montréal.

L'évolution du nombre de faucons pèlerins dans le sud du Québec a été suivie à chaque année, entre les inventaires quinquennaux. Les résultats apparaissent au tableau 5.

Tableau 5. Nombre de faucons pèlerins signalés sur les sites de reproduction dans le sud québécois de 1976 à 1995

Année	Couples territoriaux	Adultes solitaires	Couples reproducteurs (minimum)	Jeunes à l'envol (minimum)
1976	0	0	0	0
1977	0	0	0	0
1978	0	0	0	0
1979	0	0	0	0
1980	1	0	1	2
1981	0	0	0	0
1982	1	0	0	0
1983	1	0	1	1
1984	3	0	2	5
1985	0	1	0	0 <sup>2</sup>
1986	3	0	2	3
1987	6	1	3	7
1988	10	0	5	11
1989	8	3	4	9 <sup>1</sup>
1990	11 <sup>2</sup>	1	8	17
1991	11	1	6	20
1992	12	0	6	14 <sup>2</sup>
1993	8	3	5	10
1994	11	3	9	25 <sup>1</sup>
1995	13	2	10	26

<sup>1</sup> Exclut l'ajout, dans les nids, de jeunes issus d'élevage

<sup>2</sup> Exclut un site trouvé sur la côte nord du golfe du Saint-Laurent

Le nombre de couples de faucons pèlerins a augmenté lentement au début des années 1980. À partir de 1987, ce nombre a augmenté rapidement. Une douzaine de sites ont été occupés, bon an, mal an, depuis 1989, soit par un couple, soit par un individu seul. Ces derniers indiquent une grande fidélité aux sites, les mêmes paroisses étant occupées à chaque année.

Au cours de l'inventaire quinquennal de 1990, tous les sites jugés potentiels par les observateurs, lors de l'inventaire de 1985, ont aussi été visités. À cela s'est ajoutée la visite de plusieurs parois rocheuses situées le long de la rivière Saint-Maurice et de la rivière Saguenay (Blais *et al.* 1990; McNicoll *et al.* 1991). Sur la Moyenne-Côte-Nord du Saint-Laurent, le territoire inventorié en 1970 a été revu. Au total, 145 sites ont été visités dans le sud du Québec. Les résultats ont été plus qu'encourageants puisque 12 nids ont été localisés, dont un sur la Moyenne-Côte-Nord. La production minimale a été évaluée à 17 jeunes.

Après le recensement de 1990, Blais a continué à visiter certains nids actifs depuis quelques années. En 1991, il a visité 15 nids, dont 11 étaient occupés. Dans six de ces nids, les jeunes avaient pris leur envol (les résultats d'un nid à Tadoussac sont inconnus). Selon Blais (1991), un minimum de 20 fauconneaux ont pris leur envol dans le sud du Québec en 1991.

En 1992, Blais a découvert 12 nids actifs. De ces derniers, au moins 14 jeunes provenant de six couples ont pris leur envol. Trois de ces sites étaient nouveaux, alors que deux nids, actifs en 1991, ont été abandonnés en 1992 (Blais 1992).

En 1993, Blais a repéré huit sites occupés par des couples de faucons pèlerins. Dans trois autres sites, il n'a vu que des adultes solitaires. À cause du manque de temps pour observer les nids, Blais (1993) a estimé qu'un minimum de dix jeunes ont pris leur envol cette année-là.

En 1994, 11 des 16 sites visités régulièrement étaient occupés par des couples territoriaux alors qu'il n'y avait que des adultes solitaires dans trois autres. Neuf couples ont mené un total de 26 jeunes à l'envol (y compris un oisillon adoptif issu du programme d'élevage). La rivière Sainte-Marguerite sur la rive nord du golfe du Saint-Laurent constitue un autre endroit favorable à la nidification des faucons pèlerins (R. Décarie, comm. pers.). Un adulte territorial y a été repéré par le personnel de GREBE en 1994.

En 1995, 112 sites ont été inventoriés dans le sud du Québec, mais aucun nouveau site n'a pu être découvert (Blais 1995). Quinze sites ou plus étaient occupés par au moins un faucon pèlerin (figure 2). Dans dix de ces sites, les adultes ont pu mener leur progéniture à l'envol. La production minimale a été de 26 jeunes (tableau 5).

Depuis le début du suivi des nids de faucons pèlerins, de 1989 à 1995 inclusivement, plus de 150 jeunes ont pu prendre leur envol (Blais 1995), en excluant les 11 jeunes ajoutés aux nids durant cette période.

Ainsi, le sud du Québec a atteint le nombre de dix couples nicheurs en 1988, 1990, 1991, 1992, 1994 et 1995 (tableau 5). Le nombre moyen se situe donc à 10,2 pour la période de 1988 à 1993. Le nombre moyen de fauconneaux produits naturellement pour la même période est de 13,5. En fait, il s'agit d'un minimum car le nombre de jeunes produits à certains sites n'a pas toujours pu être évalué. Blais (1992 et 1993) a signalé que la région de Tadoussac semble particulièrement bien munie de falaises propices à la nidification de faucons pèlerins, mais qu'il est difficile de les observer adéquatement.

Il ne faut pas non plus oublier la population croissante du Nouveau-Brunswick qui fait aussi partie de la zone d'aménagement numéro 1. En 1993, cinq couples actifs ont produit 13 petits (Sam *et al.* 1994) tandis qu'en 1994, quatre couples reproducteurs ont vu un minimum de neuf de leurs fauconneaux prendre leur envol (Johnson 1994). Il est étonnant qu'on n'ait relevé aucun site de reproduction en Nouvelle-Écosse en dépit du lâcher, entre 1982 et 1991, de 178 sujets élevés en captivité (Sam *et al.* 1994). Tout compte fait, les objectifs de repeuplement pour la zone de gestion numéro 1 sont maintenant atteints.

La banque de données sur l'Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ) constitue une autre source importante pour le décompte des faucons pèlerins au Québec, surtout dans le sud. Cette banque utilise des renseignements provenant de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec, des décomptes de Noël et des observations

d'ornithologues amateurs, pour constituer des indices d'abondance (Cyr et Larivée 1995). Dans les trois cas, les données sont accumulées par des bénévoles et volontaires et sont sujettes à des erreurs et des biais (pour une discussion détaillée voir Cyr et Larivée 1995). Néanmoins, ces données sont importantes pour mettre en évidence les tendances et les fluctuations annuelles à l'intérieur des populations. Ces trois sources de données de l'ÉPOQ montrent une croissance significative du nombre d'observations de faucons pèlerins entre 1970 et 1989. Il importe aussi de mentionner à ce chapitre que le nombre d'observateurs et d'ornithologues amateurs sur le terrain s'est accru significativement entre 1970 et 1989.

Étant donné que le stock indigène de l'est du continent est apparemment disparu avant qu'on ait pu en capturer quelques spécimens, tous les oiseaux produits en captivité aux États-Unis et relâchés dans ce pays proviennent des trois sous-espèces nord-américaines ainsi que de sous-espèces d'autres continents (par exemple, *brookei*, *cassini*, *peregrinus*, *macropus*, etc.) qui sont déjà bien adaptées aux régions peuplées (Barclay et Cade 1983). Réticent à prime abord, le U.S. Fish and Wildlife Service a ensuite approuvé cette pratique dans l'est des États-Unis.

Toutefois, les plans de rétablissement des populations *anatum* au Canada stipulent qu'on ne peut utiliser qu'un stock pur d'*anatum* à cet effet (Western Raptor Technical Committee 1988), exception faite des lâchers dans le sud québécois du stock croisé avec des individus de la baie d'Ungava.

Ainsi, au cours de la dernière décennie, des milliers de faucons nés en captivité et relâchés dans le Midwest et l'est américain ont permis la formation de centaines de nouveaux couples qui se sont probablement répartis sans tenir compte des limites de chaque pays. Par conséquent, il est très peu probable que la sous-espèce canadienne *anatum* ait conservé sa pureté, sauf localement.



## 7.2 Menaces à la survie de l'espèce

Le faucon pèlerin est une espèce qui réussit bien à nicher dans une grande variété d'habitats à travers le monde, incluant des environnements artificiels. La principale menace des trois dernières décennies, c'est-à-dire l'usage répandu des pesticides organochlorés comme le DDT, n'est plus un problème critique sauf en quelques localités comme le sud de la Californie (G. Hunt, comm. pers.). Même si, occasionnellement, quelques adultes ou jeunes faucons pèlerins sont abattus, capturés ou empoisonnés, cela ne constitue pas une menace pour l'avenir de l'espèce.

Il existe de plus en plus de preuves indiquant qu'une nouvelle génération de pesticides (les organophosphates) pourrait comporter des risques d'empoisonnements secondaires pour les faucons pèlerins (Hunt *et al.* 1991, 1992), particulièrement chez ceux qui nichent dans les villes.

Ainsi, on ne sait pas encore si le fenthion (poison dermique contre les oiseaux nuisibles, qui a une courte durée de vie mais qui est très efficace) va éventuellement causer des problèmes importants (Hunt *et al.* 1991, 1992).

On ne connaît pas non plus l'influence à long terme qu'auront la perte et la fragmentation de l'habitat hivernal du faucon pèlerin en Amérique centrale et en Amérique du Sud sur le nombre d'individus.

Les principaux facteurs limitants des populations de rapaces sont la qualité et la disponibilité de l'alimentation et des sites de nidification (Newton 1979). Comme les faucons pèlerins s'alimentent d'une grande variété d'oiseaux, incluant certaines espèces qui sont en nombre croissant, l'alimentation ne semble pas en restreindre l'expansion. De même pour les sites de nidification, les faucons pèlerins peuvent s'adapter à différentes structures, incluant les gratte-ciel et les ponts. Comme les populations de faucon pèlerin du Québec, au sud de la baie James, n'ont pas augmenté substantiellement dans les quatre ou cinq dernières années, mais sont

plutôt stables autour d'une douzaine de couples, on doit s'interroger sur la disponibilité de sites de nidification de qualité. De tels sites semblent abondants sur le Saguenay. Cependant, des quatre sites occupés depuis 1990, un seul a produit des jeunes en 1995 et un autre est occupé par un individu solitaire depuis quelques années. Il est possible que les dérangements continuels par les escaladeurs ou les vacanciers éloignent les faucons pèlerins de sites potentiels de nidification.

On ne sait pas si le nombre de grands-ducs d'Amérique, de ratons laveurs et de renards augmente au point de limiter les populations de faucon pèlerin par la prédation des oeufs, des jeunes et des adultes. On devrait aussi chercher à savoir si un facteur limitant doit être associé au manque ou à la qualité des sites de nidification plutôt qu'à la qualité de l'alimentation.

Dans la région de la baie d'Ungava, les populations de la sous-espèce *tundrius* se portent très bien. L'attitude protectionniste que les Inuits développent face à l'espèce est aussi très encourageante. Par contre, on ne peut prévoir l'impact à long terme causé par les développements domiciliaires toujours plus en marge du centre des villages et qui se rapprochent, dans certains cas, de sites historiquement exploités par le faucon pèlerin.

En bref, l'interdiction de l'usage des pesticides organochlorés, les résultats du plan de rétablissement et l'intérêt grandissant du public à conserver le faucon pèlerin font que l'avenir de l'espèce s'annonce bien, autant au Québec qu'ailleurs.

### 7.3 Mesures de conservation

Un plan de rétablissement du faucon pèlerin au Canada a été mis en application en 1988. Lors de l'inventaire quinquennal de l'espèce en 1995, on a considéré que les objectifs de rétablissement avaient été atteints pour le sud du Québec (M. Lepage, comm. pers.). On visait à obtenir dix couples territoriaux élevant de façon naturelle 15 jeunes ou plus par année, sur une période de cinq ans. Au Québec, il ne semble pas

y avoir de besoins additionnels pour le lâcher de spécimens élevés en captivité, du moins dans le futur immédiat. Des informations sur le plan de rétablissement du faucon pèlerin se retrouvent aussi dans d'autres sections de ce rapport.

#### 7.4 Statuts actuels, légaux ou autres

##### 7.4.1 Législation internationale

La législation adoptée aux États-Unis peut avoir des répercussions sur les populations reproductrices du Québec. L'espèce est totalement protégée aux États-Unis depuis l'adoption de la « Migratory Birds Convention Act » et de la « Endangered Species Act » 1973, de même que de plusieurs autres lois fédérales et d'états régissant la vie sauvage.

Le faucon pèlerin est également protégé par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvages menacées d'extinction (CITES) dont le Canada est signataire depuis 1975. Les trois sous-espèces que l'on retrouve au Canada sont inscrites à l'Annexe I de la convention, laquelle régleme et *contrôle le commerce entre les nations, des spécimens vivants ou morts, des parties, des produits qui en sont tirés ou des dérivés.*

Un événement encore plus récent pourrait affecter la sous-espèce québécoise *tundrius*. Le 5 octobre 1994, le U.S. Fish and Wildlife Service a décrété que le « faucon pèlerin de la sous-espèce *tundrius* ne faisait plus partie des espèces menacées selon la loi » (Swem 1994). On a justifié cette décision à partir de données qui démontrent une augmentation des populations directement reliée à la réduction de l'utilisation des pesticides organochlorés. Ceci n'affectera pas la protection qui lui est accordée en vertu de « similarity of appearance provision » ni celle conférée par la « Migratory Birds Convention Act ».

Les lois régissant l'usage des pesticides dans les pays d'Amérique latine, où une partie des populations nord-américaines de faucon pèlerin émigre durant l'hiver, ne sont pas clairement définies ni proprement respectées et les pesticides organochlorés y sont toujours utilisés à une grande échelle.

#### 7.4.2 Législation canadienne

##### 7.4.2.1 Concernant la protection de l'espèce

Les rapaces ne sont pas inscrits sur la liste des oiseaux migrateurs telle que définie par la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs (L.C., 1994, ch. 22) et, par conséquent, n'ont droit à aucune protection en vertu de cette loi. Cependant, la Loi sur la faune du Canada (C. 21, 1973) munit le gouvernement fédéral et le Service canadien de la faune d'une structure législative leur permettant d'établir des ententes fédérales-provinciales pour la préservation et la recherche sur la faune, y compris la protection de la faune en danger de disparition. En vertu de cette loi, le Service canadien de la faune crée des programmes qui visent à préserver le faucon pèlerin, entre autres, par la reproduction en captivité et les retours en nature.

Le 17 décembre 1992, la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (Loi C-52) a été adoptée afin d'appliquer la convention CITES. Cette législation permet aussi d'intensifier la lutte contre le braconnage et la contrebande des espèces, principalement les espèces menacées comme le faucon pèlerin. Cette loi ne sera toutefois pas en vigueur tant que la réglementation n'aura pas été complétée.

Contrairement aux États-Unis, le Canada ne s'est pas doté d'une loi pour protéger les espèces menacées. Un projet de loi fédéral est présentement en préparation.

Jusqu'à maintenant, les deux sous-espèces québécoises, *anatum* et *tundrius*, ont été inscrites sur la liste des espèces en péril par le Comité sur le statut des espèces

menacées de disparition au Canada (CSEMDC). La sous-espèce *anatum* y a été inscrite comme « menacée » en 1978, et la seconde, *tundrius*, y est passée de « menacée » à « vulnérable » en 1992. À partir de ces inscriptions, un programme connu sous le nom de Rétablissement des espèces canadiennes en péril (RESCA-PÉ), supervisé par 16 membres représentant le Service canadien de la faune, les provinces ou territoires et les organismes non gouvernementaux, a permis la mise sur pied d'équipes chargées d'élaborer des plans de rétablissement.

S'il n'existe pas de plan de rétablissement pour la sous-espèce *tundrius*, il en existe un depuis 1986 pour la sous-espèce *anatum*.

#### 7.4.2.2 Concernant les produits toxiques

Depuis 1979, l'emploi du DDT au Canada a été restreint en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (R.S., P-10). Seuls les exterminateurs peuvent utiliser ce produit chimique (en poudre) pour l'élimination des rats et des chauves-souris.

Au Canada, les lois fédérales réglementent également l'usage d'autres pesticides organochlorés persistants et du mercure, de telle façon que ces produits chimiques sont très rarement employés et ne constituent plus une menace sérieuse.

L'usage d'avicides, tel le fenthion pour le contrôle des oiseaux nuisibles est généralement interdit dans la plupart des villes.

Enfin, on a constaté que l'usage de la strychnine pour éliminer les pigeons avait causé la mort de plusieurs faucons pèlerins citadins aux États-Unis. Au Canada, son utilisation est réglementée.

### 7.4.3 Législation québécoise

La Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1) et les règlements qui en découlent, notamment celui sur la chasse et les animaux en captivité, assurent la protection du faucon pèlerin. La chasse, la capture et la garde en captivité des oiseaux de proie sont défendues en toute saison à travers la province. La loi interdit également le harcèlement des oiseaux reproducteurs : « Nul ne peut déranger, détruire ou endommager les oeufs, le nid ou la tanière d'un animal » (art. 26).

Le Règlement sur les animaux en captivité interdit la garde d'oiseaux de proie sauf dans le cas de jardins zoologiques, de centres d'observation de la faune ou de centres de réhabilitation de la faune, légalement reconnus. La possession d'oiseaux de proie peut aussi être autorisée, en vertu de l'article 47 de cette loi, pour des fins scientifiques, éducatives et de gestion de la faune.

Le 22 juin 1989, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Cette loi prévoit la protection des espèces rares ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, ainsi que la conservation de leur habitat. En vertu de cette loi, les amendes imposées à ceux qui tuent, détruisent ou ont en leur possession des espèces désignées ainsi qu'à ceux qui modifient l'habitat de ces espèces, ont augmenté considérablement.

L'usage du DDT est interdit au Québec depuis 1979 en vertu de la Loi d'hygiène publique (L.R.Q. 1964, c. 161), exception faite (et seulement dans des cas extrêmes) de la lutte contre les insectes nuisibles à l'agriculture. En vertu de cette loi, il n'est pas permis d'utiliser le DDT pour éliminer les rats et les chauves-souris.